



DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17

Date de convocation : 23/05/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mai 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour Mme DAUGREILH), M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mmes DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), MM. DUPLA, TAUZIA, Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme COURROS).

Etaient absentes non excusé : Mme CHAPUIS, M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, M. LAMOTHE Eric a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°15

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Etude Projet « POLE EQUESTRE REGIONAL »

Comme vous le savez, la ville a confié à la société Parcours Conseil avec le soutien de la Communauté de communes du Pays tarusate et le Conseil Départemental des Landes, une étude dans le cadre du projet de création d'un Pôle régional équestre.

Au terme de cette étude qui vient de s'achever, il convient de prendre connaissance du rapport et des conclusions, et de participer à de prochaines réunions pour finaliser la suite du dossier.

Le 7 juin se tiendra une réunion de travail entre les collectivités locales la Commune de TARTAS, le Conseil Départemental des Landes, et l'Etablissement public CCPT.

Par la suite, une réunion de travail se tiendra entre ces trois partenaires (CCPT, CD40, Commune) et les services de l'ETAT et de la grande Région Aquitaine, qui pourrait concrétiser les engagements ou partenariats des organismes publics.

Enfin, après ces deux réunions, une séance de travail permettra de réunir autour de la table, les responsables du centre Equestre et du monde du cheval élargi.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Il est proposé à notre assemblée :

De prendre connaissance du dossier, et de valider le planning de travail annoncé ci-dessus pour la continuité de ce projet.

D'honorer auprès de la société Parcours conseil le solde du marché signé.

D'affirmer le vif intérêt de la collectivité locale « commune de TARTAS » pour la création de ce pôle régional équestre. Cette dernière est prête à s'engager dans un partenariat financier élargi aux collectivités locales Département / Grande Région, EPCI, Etat, et instances représentative du monde équestre.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

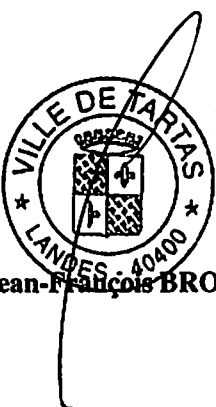
A l'unanimité

PREND connaissance du dossier, et de valider le planning de travail annoncé ci-dessus pour la continuité de ce projet.

HONORE auprès de la société Parcours conseil le solde du marché signé.

AFFIRME le vif intérêt de la collectivité locale « commune de TARTAS » pour la création de ce pôle régional équestre. Cette dernière est prête à s'engager dans un partenariat financier élargi aux collectivités locales Département / Grande Région, EPCI, Etat, et instances représentative du monde équestre.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 **Le Maire,**
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.